

sement agricole de l'Ouest ne s'effectuera jamais de façon durable, tant que cette situation n'aura pas été améliorée.

M. CASTLEDEN: Nous sommes apparemment sur le seuil d'un nouvel âge. Nous avons un surcroît de blé et nous ne savons qu'en faire. On nous a dit, l'autre jour, que nous étions surabondamment pourvus de houille, de vêtements, de bois, de poisson et de bacon. A mon sens, le monde souffre aujourd'hui d'une surabondance de capital, de bourses des grains, d'intérêts et de monopoles. Par ailleurs, une foule d'autres choses existent surabondamment au Canada. Nous avons, par exemple, trop de sous-alimentation et de gens mal nourris. Je crois que nos statistiques, si elles étaient complètes, révéleraient qu'il y a environ un million de gens qui souffrent actuellement de sous-alimentation au pays et peut-être que ce nombre serait plus près de trois millions. A la suite d'un bref séjour dans les Provinces maritimes, j'estime que de nombreuses familles de pêcheurs et d'autres familles manquent des objets nécessaires à la vie. Si le Gouvernement pouvait nourrir d'une partie de cet excédent de pain quelques-uns de ces gens affamés, il réussirait peut-être à justifier dans une certaine mesure, son existence. Si le problème nous paraît trop difficile, je propose que nous démissionnions en faveur d'une demi-douzaine d'institutrices de la Saskatchewan.

M. WRIGHT: J'aurais certaines observations à faire au ministre, étant donné que je viens d'une région de l'Ouest qui fournit une grande quantité de céréales secondaires. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de l'honorable représentant de Portage-la-Prairie, surtout lorsqu'il nous a parlé de la quantité d'orge récoltée dans sa circonscription. Tous les cultivateurs du nord de la Saskatchewan produisent ces grains en grandes quantités. Le gouvernement nous a même conseillé d'abandonner la culture du blé et de nous adonner à la production des céréales secondaires sur une plus vaste échelle. J'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur la situation dans laquelle se trouvera, l'automne prochain, le cultivateur qui a suivi ce conseil. Cette année, la plupart de ceux qui cultivent une section de terre dans la région où je réside auront probablement 160 à 200 acres en blé, 100 à 130 acres en orge et 50 à 80 acres en avoine, ce qui leur fournira, une fois battu, environ 4,000 boisseaux de blé, 4,000 boisseaux d'orge et 4,000 boisseaux d'avoine. Le battage d'une telle quantité de grain représente une dépense de \$640.

Un honorable membre a déclaré cet après-midi, je crois, que les livraisons moyennes,

sous un régime de contingentement, seront d'environ 500 boisseaux; mais je vais fixer à 1,500 boisseaux la quantité initiale livrée par le cultivateur qui aura produit cette année 4,000 boisseaux de blé. Si on lui permet d'en livrer tout d'abord 1,500 boisseaux, il recevra, en se fondant sur une distance moyenne, et c'est le cas des centres situés dans ma circonscription, la somme de \$750. C'est-à-dire qu'il lui restera \$110 pour acquitter les autres frais, acheter de la ficelle d'engrègement, payer ses taxes, acheter des graines de semence et subvenir aux besoins de sa famille. Je ne sais comment il pourra y arriver. J'aimerais que le Gouvernement nous dise comment, dans cette région, le cultivateur moyen pourra faire face à ses obligations. Le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) a déclaré qu'il était fantastique de prétendre que le cultivateur devrait recevoir un versement préalable sur le blé laissé en entrepôt dans son grenier. C'est pourtant ce que l'on a fait aux Etats-Unis et la chose peut et devra se faire cet automne dans l'Ouest canadien si nous ne voulons pas acculer à la ruine une foule de cultivateurs, qui, autrement, ne seront pas en mesure de payer l'épicier, le forgeron et tous leurs autres créanciers. Non seulement le cultivateur, mais tous ceux qui en dépendent, c'est-à-dire, 90 p. 100 de la population de l'Ouest, se verront acculés à la faillite si on refuse de leur venir en aide.

Dans quelle situation le cultivateur se trouve-t-il depuis que le ministre a annoncé que nous ne recevrons que 70c. par boisseau de blé et que nous ne pourrions en livrer qu'une quantité limitée? Il faut au cultivateur de l'argent pour exploiter son domaine et faire ses récoltes; il doit jouir d'un certain crédit. S'il existait parmi nos ministres un banquier, je me demande s'il serait prêt à consentir une avance à un cultivateur, sachant très bien qu'il sera impossible à celui-ci, dans deux mois, d'acquitter cette obligation? Je ne crois pas qu'il soit équitable d'imposer cette obligation aux banques, mais c'est ce que fait le Gouvernement par la déclaration d'aujourd'hui. Je crois que le ministre a fait un pas dans la bonne voie, mais je ne dirais pas qu'il s'y est engagé à fond; c'est un geste à peine esquissé. A mon avis, la taxe de transformation de 15c. le boisseau aurait dû être d'au moins 50c. et le versement initial de 70c. le boisseau considérablement augmenté. Je demanderais au Gouvernement d'accorder aux cultivateurs un crédit de quelque sorte pour le grain qu'ils ne pourront pas livrer cet automne. Les cultivateurs de l'Ouest ne veulent pas tirer un sou de bénéfice de cette guerre. Ils demandent seulement qu'on leur permette de joindre les deux bouts. Ils sont prêts à faire leur part et collaborer dans la mesure du possible à